

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Marcel GAUZELIN, groupe Ludres Ensemble

Objet : ZAC du Grand Chemin

*Je rappelle que par délibération du 22 juin 1998 le conseil municipal s'était prononcé sur la création d'une ZAC au grand chemin , que le conseil municipal par délibération n°12 du 16 nov1998 a décidé d'approuver le dossier de réalisation de la dite ZAC.*

- *Que le 16 nov. 1998 il était demandé au conseil D'approuver la convention de concession à la SOLOREM de l'opération d'aménagement*
- *Que cette dernière avait été mandatée par la commune par voie de convention le 24 /06/1996 pour conduire les opérations préalables d'études.*
- *Que la concession prendra fin à l'achèvement de la mission sans pouvoir excéder une durée de 10ans à compter de sa date de notification concessionnaire.*

*Nous arrivons au terme de cette concession le 24 nov. 2008. .Nous demandons avant toute nouvelle disposition visant à une éventuelle prorogation de cette convention un débat municipal après saisine de la commission urbanisme et finances sur cette question.*

*Notre demande de débat est d'autant plus justifiée que sauf erreur le conseil municipal n'a jamais été informé de l'évolution de cette concession, tant sur le plan de l'opération d'aménagement que sur la comptabilité, les bilans, plans de trésoreries et prévisionnels tels qu'ils sont définis aux articles 32 et 33 du traité de concession.*

Réponse de Monsieur le Maire :

Je prends bonne note de vos remarques et bien entendu je vous tiendrai informé de la suite réservée à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 24 novembre à 18 h 30.